

Violences en milieu scolaire : l'après Bétharram

Le scandale de Bétharram, puis la commission d'enquête Vannier-Spillebout qui en a découlé, ont révélé ce que le SUNDEP Solidaires dénonce depuis des années : **la quasi-absence de contrôle des établissements privés**, qu'ils soient sous contrat que hors contrat.

Ce manque de contrôle a entraîné l'invisibilisation de violences systémiques, de harcèlement moral et sexuel massif. Pendant des décennies, la parole des élèves a été méprisée. Directions, tutelles et État ont fermé les yeux. Ils ont non seulement laissé faire, mais ont passé sous silence les faits et réprimé les lanceur·euses d'alerte.

Six mois après le rapport de cette commission, où en est-on ?

Force est de constater que rien n'a réellement changé. Aucune mesure sérieuse n'a été prise, aucune protection des victimes mise en place. Des missions de contrôle sont certes engagées dans les établissements sous contrat, mais de manière très disparate selon les académies, sans cadre national ni transparence. Et malgré les manquements graves que relèvent 42 rapports d'inspection auxquels la presse a eu accès (Médiacités, 19 janvier 2026), aucune suite n'a été donnée par le ministère.

Pire encore : le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique démontre, par ses prises de positions publiques – notamment sur la prière en classe – que le respect de la loi n'est pas une priorité pour l'Enseignement catholique. Il dénonce une prétendue « instrumentalisation » des contrôles tandis que l'autorité de tutelle des établissements privés va jusqu'à évoquer un complot.

- Le **SUNDEP Solidaires exige la systématisation des inspections des établissements privés** (finances, sécurité, pédagogie), **la diffusion des rapports d'inspection et la mise en place de sanctions réellement dissuasives en cas de non-respect du contrat d'association**. Nous demandons également **le renforcement du statut de lanceur·euse d'alerte** afin que celles et ceux qui dénoncent les dérives soient **protégé·es** et non sanctionné·es.

Ne laissons pas les établissements privés continuer à agir en dehors du droit et hors de tout contrôle.

Réaffirmons notre refus :

- des cérémonies religieuses sur temps scolaire ;
 - des recrutements fondés sur le « caractère propre » pour l'accord collégial ;
 - de la 28^e heure bénévole en maternelle et en primaire au service de la catéchèse ;
 - du détournement des fonds publics de la formation professionnelle pour diffuser une idéologie confessionnelle ;
 - de l'argument du « caractère propre », derrière lequel se réfugient les établissements.
- Le **SUNDEP Solidaires** continuera à se battre **pour la protection des élèves et des personnels, pour le respect de la laïcité et de la liberté de conscience** des élèves et des enseignant·e·s, **pour le respect des programmes** – comme l'EVARS – et **pour faire évoluer le statut de l'ensemble des personnels** (y compris pour la vie scolaire et les directions) **vers un système uniifié et public de l'enseignement**.